Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1678

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

La recherche sur les humains se donne une éthique

Le Conseil fédéral entend enfin baliser la recherche sur l'être humain. L'article constitutionnel et la loi en consultation renforcent notamment le rôle des commissions d'éthique, afin d'assurer le contrôle souhaité sur les expériences scientifiques.

En Suisse, l'expérimentation animale est bien plus réglementée que la recherche sur des humains. La Suisse a été épargnée par des scandales à l'image du stockage incontrôlé de fœtus, du recours aux prisonniers ou à des groupes ethniques sans leur consentement, de la commercialisation des cadavres ou de parties du corps, etc. Néanmoins, la qualité de la recherche clinique peut souffrir d'une absence de conditions cadres claires. Après de longues années de discussions internes, un projet législatif - un article constitutionnel et une loi «relative à la recherche sur l'être humain» - est enfin sous toit et soumis à consultation générale. Elle prendra fin le 31 mai 2006.

«La Confédération légifère sur la recherche sur l'être humain dans le domaine de la santé. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine et de la personnalité en tenant compte de la liberté de la recherche», dit le projet d'article constitutionnel. Il institue ensuite un régime d'autorisation pour la recherche chez l'homme (obligation du consentement éclairé, obligation de l'expertise indépendante). L'article précise encore les conditions particulières pour les personnes vulnérables et réitère le principe que le corps humain et les parties du corps humain ne peuvent être ni cédés ni acquis contre rémunération à des fins de recherche. A son tour le projet de loi explore systématiquement les conditions auxquelles la recherche utilisant des êtres humains peut être autorisée. Globalement le résultat du projet en consultation est bon.

Une expérience scientifique sur l'être humain peut se dire éthique d'abord si un consentement libre et clair a été obtenu du sujet. Mais cela ne suffit pas. La valeur éthique vient également de la qualité scientifique elle-même: quelles améliorations pour la santé peuvent être espérées? la méthodologie est-elle rigoureuse? la sélection des sujets est-elle équitable? le nombre de patients permet-il d'aboutir aux résultats espérés? l'équilibre entre les risques encourus et les bénéfices attendus est-il assuré?

(ge) Suite de l'article en page 6

Sommaire

Le parti socialiste examine les conséquences concrètes pour d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne.
page 2

Les Verts hésitent entre la droite et la gauche.
page 3

Les parlements perdent leurs pouvoirs. C'est le constat d'un livre consacré aux institutions politiques.
page 4

L'école suscite la polémique à Genève où tout le monde se découvre pédagogue.
page 5

Les inégalités contre la croissance.
Cinquième épisode du bulletin de santé tiré du livre de Markus Mugglin.
page 7

Presse

En lançant une nouvelle carte, comme on écoule de la fausse monnaie, les éditeurs sèment une double confusion. Pour la future fixation des salaires. Pour l'identification du vrai professionnel.

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

17 février 2006
Domaine Public nº 1678
Depuis quarante-trois ans, un regard différent sur l'actualité